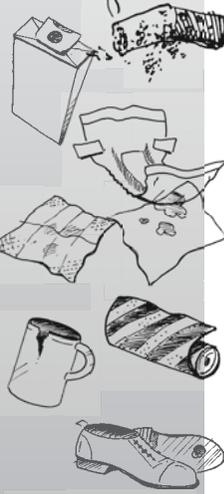


Les déchets non recyclables doivent être déposés dans le container noir

- 
- Mégots
 - Cendres
 - Sacs d'aspirateur
 - Couches
 - Papiers hygiéniques, p. ex. mouchoirs en papier usagés, serviettes périodiques
 - Papiers sales
 - Restes de papier peint
 - Porcelaine ou céramique cassée
 - Textiles et chaussures usagés
 - Objets ménagers en plastique
 - Résidus de peinture
 - Jouets
 - Sacs

NE PAS déposer dans les containers à déchets non recyclables:

- 
- Déchets dangereux comme les piles électriques, produits chimiques, bidons d'huile, médicaments, peintures et laques
 - Papier
 - Verre
 - Emballages
 - Déchets biodégradables comme les restes de nourriture, déchets de jardin

Attention!

Les déchets dangereux doivent être déposés dans la benne à ordures destinée aux produits nocifs ou toxiques.
Les emplacements et jours de relevés sont indiqués dans l'agenda annuel pour le tri des déchets.

Le verre doit être déposé dans le container à verre

- 
- Bouteilles en verre
 - Bocaux de conserve en verre
 - Pots de confiture
 - Petits pots pour bébé
 - Verres à boire

Triez le verre selon sa couleur et jetez dans les compartiments correspondants du container : verre blanc, marron ou vert! Le verre bleu ou autres couleurs doivent être jetés dans le container vert.

NE PAS mettre dans le container à verre:

- 
- Céramique/ grès
 - Bouteilles consignées
 - Porcelaine
 - Vitres

Les bouteilles et verres consignés doivent être retournés au commerce

Vous trouverez de plus amples informations dans notre **dépliant** ainsi que dans l'**agenda annuel pour le tri des déchets**.

Pour obtenir des conseils supplémentaires, veuillez appeler le 06124/510-493 + 510-495

www.eaw-rheingau-taunus.de

Herausgeber:
Eigenbetrieb Abfallwirtschaft
Heimbacher Str. 7 · 65307 Bad Schwalbach
französisch Stand Mai 2011

Comment trier les déchets ménagers et les matériaux recyclables

Beaucoup de déchets peuvent être recyclés et doivent de ce fait être triés par les ménages.

L'équipement de base de chaque ménage consiste en:

- un container à papier, de couleur bleu
- un container marron
- un container noir pour les ordures non recyclables
- des sacs jaunes

Les différents containers et les sacs jaunes seront relevés lors de dates fixes.

Les déchets ne doivent en aucun cas être mélangés dans un container !

Dans chaque quartier se trouvent à votre disposition:

- Des containers à verre (verre blanc, vert, marron)
- Des dépôts communaux pour les déchets verts

Dans presque toutes les villes et communes

Vous trouverez

- Des déchetteries à tri sélectif

Les ordures encombrantes et gros appareils électroménagers sont enlevés sur demande.

Le papier

doit être déposé dans le container bleu

- Journaux
- Magazines
- Prospectus, catalogues
- Cahiers scolaires
- Papier pour écrire
- Cartons
- Emballage pour oeufs
- Emballage de cigarettes (carton seulement)
- Sacs en papier

NE PAS déposer dans le container à papier :

- Emballages en plastique, fer-blanc, aluminium
- Tétrapacs ou cartons de lait, jus ou autres boissons
- Couches
- Mouchoirs en papier ou papiers toilette usagés
- Chutes de papier peint

Piles, petits appareils électroménagers, liège, métaux, pneus et autres déchets recyclables doivent être déposés à la déchetterie à tri sélectif.

Les déchets biodégradables doivent être déposés dans le container marron

- Restes de légumes, fruits et salades
- Epluchures de pommes de terre et coquilles d'œuf
- Epluchures de fruits
- Nourriture périmée, sans emballage
- Filtres à café et sachets de thé
- Restes d'aliments
- Fleurs coupées et pots de fleurs
- Herbe coupée, feuilles
- Branches

Attention !

Les déchets humides doivent être enveloppés dans du papier à journal ou des sacs en papier (pas de sac plastique !) puis déposés dans le container bio.

NE PAS déposer dans le container à déchets biodégradables :

- Sacs plastique
- Couches
- Verre, métal, bois
- Sacs pour aspirateur, mégots
- Cendres, gravillons
- Cadavres

N.b.:

Les déchets biodégradables peuvent aussi être compostés dans votre jardin.

A déposer au dépôt communal des déchets verts: branches • feuilles • arbustes

Les emballages

en plastique, métal ou matériaux composites doivent être mis dans des sacs jaunes

- Bouteilles en plastique ainsi que emballages de produits de nettoyage
- Pots en plastique comme les pots de yaourt, de crème et de fromage blanc
- Sacs en plastique contenant des bonbons, chips ou aliments semblables
- Emballages en plastique de fruits et légumes
- Tétra-pacs de jus et de lait
- Canettes de boisson et boîtes de conserves
- Bombes à aérosols vides
- Feuilles de plastique ou d'aluminium
- Pots de fleurs en plastique

Les sacs jaunes sont distribués à chaque foyer par les entreprises spécialisées. En plus, ils sont tenus à votre disposition par les déchetteries communales.

NE PAS mettre dans les sacs jaunes:

- Papier
- Verre
- Restes de nourriture
- Textiles
- Chaussures
- Jouets
- Seaux à eau
- Articles ménagers
- Nourriture